

AVIS PUBLIC
Modification du calendrier des
séances du Conseil pour l'année 2022

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2022, le Conseil a adopté la résolution no.2022-02-042 dans le but de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 concernant celle prévue au mois d'août.

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le 8 août 2021 à 19h sera plutôt tenue le **lundi 15 août 2022 à 19h.**

Donné à Sainte-Clotilde, ce 8^e jour de février 2022



Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière